

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE - GRILLBAG

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

*Feudor*  
DEPUIS 1951

Page 1 sur 9

## 1. SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### 1.1 Identification du produit :

Nom du produit : GRILLBAG - SACHET DOSE POUR BARBECUE

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

1.2.1 Utilisations pertinentes = Produit utilisé pour cuisiner

1.2.2 Utilisations déconseillées = Aucun

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur : STG FRANCE

Le Capitole – 55 avenue des Champs Pierreux

92012 NANTERRE, FRANCE

Téléphone : 01.55.17.72.50

Fax : 01.55.17.72.72

Contact : Mr François SEHPOSSIAN

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Centre Antipoison France : 01.40.05.48.48

## 2. SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

2.1.1 Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Pas de classification.

2.1.2 Classification conformément au règlement 67/548/EEC & 1999/45/EC :

Pas de classification.

### 2.2 Éléments d'étiquetage :

Marquage selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit : SACHET DOSE POUR BARBECUE

Contient : Rien de particulier

Pictogramme de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucun

Mention de danger : Aucun

Conseils de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

### 2.3 Autres dangers

Aucun

## 3. SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Substance

NON APPLICABLE

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE - GRILLBAG

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

## Mélanges

### EC Classification Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)

Composants	%W/W	CAS No.	EC No.	REACH Registration No.	Hazard Statement(s)
Hydrocarbure isoparaffinique	6	90622-58-5	292-460-6	aucun	<b>H 304</b> Peut être mortel en cas d'indigestion et de pénétration dans les voies respiratoires. <b>H 66</b> <b>H 413</b>

## 4. SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours :



#### Après inhalation :

Assurer un apport d'air frais pour une meilleure respiration.  
En cas de malaises, se rendre chez un médecin.

#### Après contact cutané :

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.  
En cas de d'irritation persistance de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact oculaire :

Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin et garder à disposition l'étiquette.

#### Après ingestion :

Appeler aussitôt un médecin  
Ne pas se faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Effets irritants  
Sècheresse de la peau

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traiter les symptômes.

## 5. SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction :

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE - GRILLBAG

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

**Agent d'extinction approprié :** Poudre sèche, mousse chimique, sable, Dioxyde de carbone.

**Agents d'extinction non appropriés :** Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Un mélange de particules solides et liquides et gaz incluant des composants non identifiés  
Monoxyde de Carbone / Dioxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers :

Garder une distance raisonnable vis-à-vis du produit.  
Utiliser un appareil respiratoire indépendant et des vêtements protecteurs.  
Ne pas respirer les gaz de combustion – Eviter de jeter dans l'environnement.

## 6. SECTION 6 : MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précaution individuelles, équipement de protection et mesure d'urgence :

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égouts / les eaux superficielle / les eaux souterraines.  
Eviter de jeter dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Ramasser avec un sac en plastique.  
Garder loin de la chaleur.

### 6.4 Référence à d'autres sections :

Voir section 8 - 13.

## 7. SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Eviter tout contact.  
Conserver à l'écart de toute source de chaleur d'ignition – Ne pas fumer.  
Se laver les mains avant manipulation et après avoir mangé, bu ou fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé et à température ambiante et à l'écart de toutes sources de chaleur.  
Conserver uniquement dans le paquet d'origine.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE - GRILLBAG

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

Température conservation : à protéger du soleil

Durée de stockage : Longue sous conditions normales

Matériel incompatible : Agents oxydants

### 7.3 Utilisation (s) finale(s) particulière(s) :

Voir la section 1-2.

## 8. SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition : Aucune

8.1.2 Limites Biologique : Non établi

8.1.3 PNECs et DNELs : Non établi

### 8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Techniques appropriées : Bien ventilé

8.2.2 Protection corporelle : Hygiène basique – éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection des yeux

Pas de protection nécessaire



Protection des mains

Pas de protection nécessaire



Protection respiratoire

Pas de protection nécessaire



Dangers thermiques : non applicable

### 8.2.3 Contrôle de l'environnement :

Eviter de jeter dans l'environnement

## 9. SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE - GRILLBAG

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

<b>Conditionnement :</b>	Solide
<b>Couleur :</b>	Noir
<b>Odeur:</b>	Sans odeur
<b>Seuil odeur :</b>	Non établi
<b>PH :</b>	Non établi
<b>Congélation :</b>	Non établi
<b>Point d'ébullition :</b>	Non établi
<b>Point d'inflammation :</b>	Oui > 206 C
<b>Evaporation :</b>	Non établi
<b>Inflammation aux solides</b>	Non établi
<b>Inflammation aux explosifs :</b>	Non explosif
<b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé
<b>Densité:</b>	Non déterminé
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage :</b>	Non déterminé
<b>Température auto-ignition :</b>	650 C
<b>Décomposition :</b>	Non déterminé
<b>Viscosité :</b>	Non applicable – Produit solide
<b>Propriétés explosives :</b>	Non explosif
<b>Propriétés Oxydantes :</b>	Non oxydantes

### 9.2 Autres informations :

Aucune.

## 10. SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité :

Stable lors d'une utilisation conforme.

### 10.2 Stabilité chimique :

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune.

### 10.4 Conditions à éviter :

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé et à température ambiante et à l'écart de toutes sources de chaleur. NE PAS FUMER.

### 10.5 Matières incompatibles :

Tenir à l'écart de toutes sources chimiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, gaz toxiques et vapeurs

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE - GRILLBAG

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

### SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Ingestion :	Critères non connus
Inhalation :	Critères non connus
Contact cutanée :	Critères non connus .
Irritation de la peau :	Non applicable - produit solide
Irritation oculaire :	Non déterminé.
Voie respiratoire :	Non déterminé.
Mutagénèse :	Non.
Cancérogénicité :	Non.
Toxiques :	Non.
Simple exposition :	Non applicable - produit solide.
Expositions répétées :	Non applicable - produit solide.
Dangers d'Aspiration :	Non applicable - produit solide

11.2 Informations complémentaires : Aucune

### 12. SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

12.1 Toxicité : Critères non connus

12.2 Persistance et dégradabilité : une partie seulement Biodégradable donc nuisible à l'environnement

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Non établi

12.4 Mobilité dans le sol : Non établi

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non établi

12.6 Autres effets néfastes : Aucun

**13. SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets :**

Les résidus de produits sont à éliminer selon les réglementations locales, nationales et régionales.

**13.2 informations complémentaires :**

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égouts / les eaux superficielle / les eaux souterraines.

Produit inflammable.

**14 SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1 Numéro ONU**

ADR/RID = Non établi

IMDG = Non établi

IATA/ICAO = Non établi

**14.2 Transport officiel**

ADR/RID = Non établi

IMDG = Non établi

IATA/ICAO = Non établi

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID = Non établi

IMDG = Non établi

IATA/ICAO = Non établi

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID = Non établi

IMDG = Non établi

IATA/ICAO = Non établi

**14.5 Dangers pour l'environnement**

ADR/RID = Non établi

IMDG = Non établi comme pollution marine

IATA/ICAO = Non établi

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Cf section 2

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

ADR/RID = Information non disponible

IMDG = Information non disponible

IATA/ICAO = Information non disponible

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE - GRILLBAG

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

### 15 SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**

**15.1.1 REGLEMENTATIONS UE**

AUTORISATIONS/RESTRICTIONS = inconnues

**15.1.2 REGLEMENTATIONS NATIONALES**

AUTORISATIONS/RESTRICTIONS = inconnues

**15.1.1 SECURITE CHIMIQUE**

Non disponible

### 16 SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE - GRILLBAG

(Conforme aux règlements n°1907/2006 (REACH) 1272/2008 CLP & 453/2010)

Créée le : 16/05/2017

**Les sections suivantes ont été révisées ou contiennent de nouveaux éléments = 1.16**

**Références : fiches techniques de sécurité**

Safety Data Sheets for ingoing ingredients.

Existing ECHA registrator for Mineral turpentine (CAS **90622-58-5**).

**NB** : Les informations contenues dans cette publication ou comme autrement fourni aux Utilisateurs sont supposées être précises et sont données en toute bonne foi, mais il est indispensable pour les Utilisateurs de s'assurer de la pertinence du produit pour leur utilisation personnelle. Les eurolitres ne donnent aucune garantie quant à la santé du produit pour n'importe quel but particulier et n'importe quelle garantie impliquée ou la condition (statutaire ou autrement) est exclue à la mesure que l'exclusion est empêchée